

COOPERATION DECENTRALISEE ET DEVELOPPEMENT LOCAL EN AFRIQUE : CAS DES COMMUNES DU MAROC ET DU CAMEROUN.

Isaac ESSAMÉ

Université de Douala-Cameroun

iessame2016@gmail.com

Résumé

L'action internationalisée des collectivités territoriales décentralisées, bien que nécessaire, peine à se structurer efficacement en Afrique. La présente réflexion porte sur la possibilité de développement d'une action internationale porteuse entre les communes de deux Etats aux expériences spécifiques. Comment construire une coopération décentralisée gagnant-gagnant entre les communes du Maroc et les communes du Cameroun afin de faciliter le développement dans ces deux pays ? Une analyse fondée à la fois sur le multilatéralisme, le transnationalisme et le constructivisme s'appuyant sur des entretiens exploratoires croisés et l'exploitation des documents utiles conduit à construire une coopération décentralisée gagnant-gagnant à partir des actions communes, réalistes et solidaires. Cela passe par la mise en place d'un cercle de partenariat local construit et la conduite des actions de développement local communes et solidaires. Dans le premier cas, l'engagement des acteurs au partenariat local implique une identification des parties prenantes et des manifestations d'intérêt. Aussi, il invite à déterminer les domaines de la coopération décentralisée et les objectifs à atteindre. Dans le second cas, les actions communes de développement local participent de la mobilisation des moyens et des échanges d'expérience. Il en est ainsi parce que les différentes parties prenantes recherchent leurs intérêts dans l'action commune. Elles se construisent aussi autour d'une solidarité reconnaissant des facilités aux partenaires et leur accompagnement en cas de difficultés.

Mots-clés : actions solidaires, coopération décentralisée, développement local, échange d'expériences, partenariat local.

Abstract

The action internationalised of the decentralised territorial collectivities, although necessary, pain to structure itself efficiently in Africa. The present reflection carries on the possibility of development of an action international bearer between the townships of two States to the specific experiences. How to construct cooperation decentralised winner-win between the councils of Morocco and the councils of Cameroon in order to facilitate the development in these two countries? An analysis founded at a time on the multilateralism, the transnationalism and constructivism reinforced by interviews explanatories crusaders and the exploitation of the useful documents driven to construct a cooperation decentralised winner-win from the common, realistic and bound actions. It passes by the setting up of a local partnership circle constructed and the conduct of the actions of common and bound local development. In the first case, the engagement of the actors to the local partnership implies an identification of the taking parts and the demonstrations of interest. It also invites to determine the domains of cooperation decentralised and the objectives to reach. In the second case, the common actions of local development participate the mobilisation of the means and the exchanges of experience. It is some thus because the different taking parts search for

their interests in the common action. They also construct themselves around a solidarity recognising some easiness to the partners and their accompaniment in case of difficulties.

Keywords: *bound actions, decentralised cooperation, local development, exchange of experience, local partnership.*

Introduction

Le besoin de développement de l'Afrique amène à réfléchir sur les différents mécanismes et politiques susceptibles d'assurer l'atteinte d'un tel objectif. Dans cette perspective, les États multiplient les programmes d'action publique parmi lesquels la décentralisation. Les politiques nationales ne garantissant pas systématiquement l'amélioration du cadre de vie et l'épanouissement des populations locales, les États, dans leur majeure partie, recourent à la décentralisation. Elle apparaît comme une technique d'organisation administrative par laquelle l'État transfère une partie de ses compétences et de ses ressources aux collectivités territoriales bénéficiant d'une autonomie administrative et financière (Verpeaux, Rimbault et Waserman, 2016 :17) et demeurant soumises à sa tutelle (Eko'o Akouafane, 2009 :102). Les collectivités territoriales décentralisées sont des composantes de l'État. Ce dernier s'investit dans les actions communes avec d'autres États dans le cadre de la coopération internationale. Celle-ci interpelle également les collectivités territoriales dans le cadre de l'action locale internationalisée appelée coopération décentralisée.

La tradition de la décentralisation qui marque le Maroc et le Cameroun invite à analyser des possibles cadres de coopération et d'interactions entre leurs collectivités locales. La construction d'un tel partenariat Sud-Sud revêt un regain d'intérêt. La coopération décentralisée est un partenariat gagnant-gagnant que différentes collectivités territoriales mettent en place afin de réaliser des projets communs profitables à tous (Angeon et Callois, 2005 : 23).

Selon Maurice Engueleguele, le concept de développement a fait l'objet de diverses analyses sans qu'on ne puisse le cerner définitivement (Marchesin, 1993 ; Leys, 1996 ; Angueles, 2004, Viltard, 2004, Rist, 2007). Cependant, une acception minimale conduit à considérer le développement comme une activité délibérée visant, notamment à promouvoir la justice sociale et environnementale (Engueleguele, 2009 : 227-254) ou à assurer la transformation qualitative de la société en termes de bien-être (Pondi, 2011 : 463-482). Il faut dire que le terme

"développement" peut aussi être associé à l'adjectif local pour désigner une réalité précise du développement.

Le local désigne ce qui est relatif à la périphérie par rapport au centre. Il s'agit aussi au sens socioéconomique de ce qui traite des questions de subsistance par rapport aux questions d'existence relevant d'une plus grande échelle. Dans le cadre de la présente étude, le local réfère aux villes et aux territoires en tant que collectivités territoriales décentralisées. Il faut alors entendre par développement local « *un processus consistant à mobiliser les énergies de tous les acteurs locaux en vue de la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire* » (Sebahara, 2000 :10). Aussi, le développement local renvoie à celui des villes et territoires entendus comme collectivités territoriales décentralisées. L'on en déduit que « *La décentralisation n'a en définitive de sens que si elle débouche sur l'amélioration du quotidien des populations par la fourniture des services essentiels suivants : eau potable, éclairage public, énergie, gestion des déchets, assainissements, transports urbains, santé et éducation primaire, etc.* » (Eko'o Akouafane, 2009 : 118).

Quoiqu'il en soit, les communes constituent des collectivités humaines vivant sur des territoires délimités et soumises à la direction administrative des gouvernements non centraux (Viltard, 2010 : 593). De manière plus affinée, l'on considère que « *La commune est la collectivité administrative de "base" ou de proximité. C'est également la plus ancienne et probablement la plus identifiée par les administrés* » (Verpeaux, Rimbault et Waserman, 2016 : 20). En mettant en relation les communes des différents États, l'on arrive à ce qu'on appelle coopération décentralisée.

Selon Bertrand Gallet, « La coopération décentralisée est à la fois une nouvelle manifestation et un bon révélateur de l'évolution des relations internationales » (Gallet, 2005 : 61 a.). Elle désigne l'ensemble des actions internationales menées par les collectivités territoriales décentralisées par convention dans un but commun (Gallet, 2005 : 61 b.). La coopération décentralisée sous le prisme du développement local à partir des communes du Maroc et du Cameroun désigne la mise en place d'un partenariat visant l'amélioration qualitative et quantitative des conditions et du cadre de vie dans les collectivités locales de ces deux États.

Bien que de nombreuses études sur la coopération décentralisées existent, elles ne s'intéressent pas à la spécificité du partenariat entre les communes du Maroc et celles du Cameroun. La plupart des études sur la coopération décentralisée en Afrique portent sur le partenariat Nord-Sud en mettant l'accent sur l'aide au développement comme on le voit avec Aimé Norbert Melingui Ayissi (Melingui Ayissi, 2019 : 23-42) ou sur la

sous-traitance des communes à partir du référentiel d'un État tel que cela transparait chez Godefroy Nouaham Kenmogne (Nouaham Kenmogne, 2019 : 113-127), Paulin Gotilo et Vincent Moutede-Madji (Gotilo et Moutede-Madji, 2019 : 265-283), Edwige Zagre Kabore et Noaga Birba (Zagre Kabore et Birba, 2019 : 285-306). Loin de là, ces études n'abordent pas la pertinence d'une coopération décentralisée entre les communes du Maroc et celles du Cameroun en termes de construction d'un espace économique et de développement durable. L'objectif est de combler ce vide tout en montrant le bienfondé de la coopération décentralisée Sud-Sud. Ainsi, dans un contexte où le Nord présente des difficultés économiques liées à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine, les pays du Sud s'efforcent d'émerger de manière endogène.

La présente réflexion porte sur la possibilité de développement d'une action internationale porteuse entre les communes des deux États. Comment construire une coopération décentralisée gagnant-gagnant entre les communes du Maroc et celles du Cameroun afin de faciliter le développement dans ces deux pays ? La thèse centrale de la présente réflexion est que la coopération décentralisée gagnant-gagnant entre les communes du Maroc et celles du Cameroun doit se construire en se structurant autour des actions communes, réalistes et solidaires en évacuant la logique de l'assistanat perpétuel. Pour le démontrer, les grilles de lecture transnationaliste, multilatéraliste et constructiviste sont mises à contribution. Les données collectées proviennent des entretiens exploratoires croisés, lesquels sont complétés par l'exploitation des normes juridiques organisant la coopération décentralisée au Maroc et au Cameroun, des ouvrages, des articles et d'autres documents physiques et numériques relatifs à la coopération intéressant de près ou de loin les communes de ces espaces en étude. En s'appuyant sur la théorie des leviers économiques de Bruno Boidin et Abdelkader Djeflat, l'on se rend compte que l'on est passé de la coopération décentralisée de solidarité à la coopération économique décentralisée (Boidin et Djeflat, 2016 : 7-10), même si dans la réalité, l'on se trouve dans une situation intermédiaire qui implique la coopération d'aide au développement et les leviers économiques. Partant de telles considérations, l'on réfléchira sur la mise en place d'un cercle de partenariat local construit pour comprendre la conduite des actions de développement local communes et solidaires qui en découlent.

1. La mise en place du cercle de partenariat local construit

Une coopération décentralisée entre les communes du Maroc et celles du Cameroun nécessite un cadre de travail et d'action permanent. Il apparait comme une boussole et un espace de réflexions opérationnelles. Le cercle de partenariat local est construit à partir de l'engagement des acteurs au partenariat local et de la détermination des domaines de ce partenariat.

1.1. L'engagement des acteurs au partenariat local

Les autorités locales du Cameroun et du Maroc intéressées sont appelées à se prononcer clairement et à matérialiser leur volonté de travailler en synergie dans un cadre organisé et aidé par l'assouplissement de la législation des deux pays. Pour cela, l'identification des parties prenantes et les diverses manifestations d'intérêt des acteurs s'imposent dans un contexte, certes, de besoin en développement, mais aussi de pesanteurs dans la mise en place de la coopération décentralisée.

1.1.1. L'identification des parties-prenantes

Les principales parties prenantes à la coopération décentralisées sont les collectivités locales. Mais, la réalité est plus complexe en ce sens qu'elle fait intervenir une pluralité d'acteurs. Dans la pratique, les partenariats sont essentiellement conduits par les maires et leurs collaborateurs directs en excluant les populations. Les communes du Cameroun et du Maroc sont les actrices du partenariat internationalisé. Ce sont elles qui s'engagent dans la coopération décentralisée. Elles peuvent le faire individuellement ou par regroupement des communes. Il peut aussi s'agir d'une action associative menée par exemple par l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun. Les États des collectivités territoriales concernées interviennent également dans le cadre des conseils, de la régulation et de l'approbation ou mieux de l'autorisation de la convention de coopération décentralisée. Les bailleurs de fonds ou autres partenaires au développement y ayant intérêt peuvent également participer. Les bénéficiaires que sont les populations méritent au moins d'être informées à défaut d'être directement associées à la convention dans l'hypothèse des groupes d'initiative commune, des comités de quartier ou de comité de village. A cet effet, elles doivent manifester un intérêt.

1.1.2. La manifestation d'intérêt des acteurs.

Les parties prenantes à une convention de coopération décentralisée s'engagent librement au partenariat. Dans le cadre du partenariat entre les communes du Maroc et celles du Cameroun, il s'agit de l'expression de leur volonté de coopérer. Bien souvent, les autorités des communes recherchent des partenariats à travers les personnes ressources qui engagent des négociations sur la possibilité des partenariats ou des jumelages entre les collectivités territoriales décentralisées des différents États sans que les populations n'aient été préalablement consultées alors qu'il s'agit du développement par le bas, lequel reste plus formel que réel. La commune d'arrondissement de Douala 1^{er} s'est appuyée dans plusieurs cas sur madame Toko, chef de service du partenariat et de la coopération décentralisée ayant des relations à l'étranger. Cette action peut aussi être menée directement par le maire comme on le voyait à la commune d'arrondissement de Douala 5^e avec Françoise Foning ou la commune de Bangangté avec Célestine Ketcha Courtes. Le président des communes et villes unies du Cameroun, Augustin Tamba utilise également ses relations pour le faire davantage parce qu'il est également Maire de la commune d'arrondissement de Yaoundé 7^e. Les réseaux sociaux constituent également un moyen de recherche privilégié des partenaires à la coopération décentralisée.

En entrant en contact avec des partenaires identifiés, les collectivités territoriales des deux pays expriment leur volonté de réaliser les projets communs. Les autres parties prenantes interviennent parce que leur présence est soit imposée par la loi, c'est le cas des États, soit sollicitée par les communes. Venons-en à la détermination des domaines du partenariat.

1.2. La détermination du domaine de partenariat

Bien qu'il ne soit pas toujours facile pour les élus locaux de cerner les domaines de compétences des entités locales, la détermination du cadre de partenariat repose sur les domaines essentiels de la coopération décentralisée et les objectifs des domaines.

1.2.1. Les domaines essentiels de la coopération décentralisée

La coopération décentralisée entre les collectivités territoriales du Maroc et celles du Cameroun a vocation à se faire dans leur domaine de compétences. Au Cameroun par exemple, les collectivités territoriales décentralisées assurent le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et sportif. Selon l'ambassadeur du Royaume du Maroc

au Cameroun, son excellence Mostapha BOUH, « *il est question de s'intéresser à la recherche de solutions pérennes pour les problèmes quotidiens des populations, notamment la santé, l'environnement, l'éducation, l'autosuffisance alimentaire et la gestion efficace des associations des jeunes et des femmes* » (Ekambi et Ndoumou, 2018 : 31). Cependant, les autorités locales se plaignent de l'absence de transfert effectif des compétences.

Les domaines essentiels de la coopération décentralisée peuvent être spécifiés et affinés. Cela permet de préciser de manière plus claire les domaines d'action de la convention de coopération décentralisée. Les domaines peuvent d'ailleurs évoluer avec la dynamique de la législation de chaque État élargissant les domaines de compétence des collectivités décentralisées en fonction des objectifs.

1.2.2. Les objectifs des domaines

La volonté de booster les domaines de compétence des collectivités locales constitue entre autres les objectifs des domaines. Autant les États recherchent leurs intérêts, autant les collectivités locales regardent les leurs. Certes, « *les liens entre le Cameroun et le Maroc, sous la conduite éclairée de sa Majesté le Roi Mohammed VI et son Excellence Paul Biya sont étroits et particuliers* » (Ekambi et Ndoumou, 2018 : 30), mais il revient aux collectivités territoriales des deux pays qui souhaitent développer la coopération décentralisée de définir des objectifs clairs. Les institutions accompagnant les collectivités locales en Afrique peuvent faciliter la tâche. Il est par exemple essentiel de souligner que « *Le secrétaire général des Communes et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), Jean Pierre Elong Mbassi est camerounais et le siège de cette importante instance se trouve au Maroc* » (Ekambi et Ndoumou, 2018 : 31).

De manière générale, les objectifs sont ceux du développement local dans les collectivités territoriales. Il faut encore que les parties prenantes comprennent les enjeux des objectifs à définir. La conduite des actions en synergie permet l'allègement des coûts et la réalisation des projets communs. A ce propos, affirme l'ambassadeur du Maroc au Cameroun, « *Notre souhait est de voir beaucoup de projets de jumelage entre les villes camerounaises et marocaines* » (Ekambi et Ndoumou, 2018 : 30). Les objectifs doivent tenir compte de l'aspect gagnant-gagnant. Il en est de même dans la conduite des actions de développement local communes et solidaires.

2. La conduite des actions de développement local communes et solidaires

Les actions et les activités des collectivités territoriales décentralisées visent l'amélioration du cadre de vie et l'épanouissement des populations locales. La coopération décentralisée entre les communes du Maroc et celles du Cameroun milite en cette faveur pour autant que les parties mettent un accent sur les actions communes de développement local et les actions solidaires d'émergence locale.

2.1. Les actions communes de développement local

La coopération décentralisée offre des avantages aux parties bien que chaque collectivité territoriale vise ses intérêts, l'intérêt commun imposé par la convention de coopération vient en priorité. L'on s'en convainc avec la mobilisation des moyens et les échanges d'expérience.

2.1.1. La mobilisation des moyens adéquats

Les moyens que les collectivités territoriales décentralisées mobilisent dans une convention de coopération décentralisée sont humains, matériels, financiers et intellectuels. La conduite des projets communs suppose l'existence d'un personnel plus ou moins qualifié. Les tâches de conception sont l'œuvre de personnes ayant des moyens intellectuels adéquats, même si tel n'est pas toujours le cas. On peut les retrouver dans les collectivités territoriales ou faire appel aux experts dont les connaissances particulières sont sollicitées. Les tâches d'exécution requièrent entre autres le personnel des entités territoriales. La réalisation de certains projets nécessite le matériel que celles-ci n'ont pas toujours. Il va falloir dans ce cas l'acheter ou le louer. En conjuguant les efforts de financement, l'on s'en sort aisément si l'opération n'est pas affectée de corruption ou de détournement des fonds. Il en est de même de la prise en charge des coûts des autres dépenses. Si les fonds propres peuvent être mobilisés, il n'est pas interdit de recourir aux partenaires au développement pour le financement. La coopération décentralisée contribue aux échanges d'expériences lorsqu'elles existent effectivement.

2.1.2. Les échanges d'expériences porteuses

Les communes du Maroc et du Cameroun ont beaucoup à partager. Prenant appui sur le fait que « *La distance géographique et la différence de profils socioéconomiques n'ont pas résisté à la volonté des deux pays de créer, renforcer et consolider leur coopération bilatérale établie sur un nombre conséquent d'échanges de*

bons procédés prenant appui sur les 17 accords et conventions régissant plusieurs domaines » (Batibonak, 2018 : 37a.), les collectivités territoriales de ces deux États peuvent développer les échanges sur « *L'économie, la culture, l'éducation, le transport, l'urbanisme et l'habitat, la formation professionnelle, l'énergie, les mines, etc.* » (Batibonak, 2018 : 37 b.), selon leur potentiel et leur capacité.

Dans le domaine économique, les collectivités territoriales de ces deux pays présentent des atouts. En effet, « *Le fait d'échanger un produit pour un autre définit une collaboration qui donne stratégiquement lieu à des produits semi-finis issus de l'exploitation du blé, du coton brut, du caoutchouc nature, de l'aluminium, du café, pour l'essentiel, tandis que le Maroc propose du lait, du miel, du sel, du ciment, du poisson globalement* » (Batibonak, 2018 : 37 c.). Les communes du Maroc disposent des capacités d'aider celles du Cameroun à développer des activités numériques. Et inversement, les communes du Cameroun ont le potentiel pouvant aider celles du Maroc à développer l'agriculture, si l'on s'en tient par exemple à la grande production du poivre à la commune de Njombé-Penja. Dans les domaines culturels et touristiques, les communes des deux pays ont des opportunités d'échange.

Il serait utile pour les Camerounais de s'imprégner de la culture marocaine, de voir comment le tourisme s'y opère. Les Marocains ont intérêt à profiter de la spécificité camerounaise en tant qu'Afrique en miniature et à visiter les différents sites touristiques que les Camerounais mettent en valeur. Au-delà de cette réalité, il faut encourager les actions solidaires d'émergence locale pour autant qu'elle ne se transforme pas en une assistance permanente.

2.2. Les actions solidaires d'émergence locale

En fonction des domaines, certaines collectivités territoriales décentralisées ont plus de potentiel et d'expérience que d'autres. A ce propos, il n'est pas étonnant d'assister aux accords de facilités aux partenaires ou à l'accompagnement de ceux-ci en difficultés.

2.2.1. L'accord de facilités aux partenaires

Les collectivités territoriales décentralisées d'un pays exprimant le besoin de bénéficier de certaines facilités passent des accords de partenariat leur permettant d'atteindre leurs objectifs. Dans le contexte du Covid-19, de nombreuses communes camerounaises ont une pharmacopée assez fournie et développée pour faire reculer la menace dans les communes du Maroc. La culture des tisanes et des écorces dans

le domaine de la santé locale présente une efficacité indéniable. Il en est de même dans l'exploitation locale du bois avec les artisans.

Inversement, les communes du Maroc sont disposées à accorder des facilités à celles du Cameroun comme en 2018. En effet, « Dans le même esprit, le Délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé, Gilbert Tsimi Evouna a signé un accord de partenariat avec Mohamed Larbi Belcaid, maire de la commune de Marrakech en novembre 2018 dans le but de permettre à la ville de Yaoundé d'affiner son plan d'aménagement urbain en recourant à l'expertise de la ville de Marrakech » (Essamé, 2019 : 59). Les facilités peuvent aboutir à l'accompagnement des partenaires en difficultés.

2.2.2. L'accompagnement des partenaires en difficultés

Si la pandémie à coronavirus venait à nuire davantage au Maroc, il serait légitime pour les communes du Cameroun d'accompagner celles du Maroc dans ce combat en leur donnant une série de recettes des plantes neutralisant ce virus. Monseigneur Kleda s'en est considérablement inspiré afin d'aider ses compatriotes dans le pays. Les objets d'art produits dans les communes camerounaises constituent une source d'inspiration pour les communes marocaines dans le développement des métiers artistiques au niveau industriel.

Les Marocains ont également tout intérêt à organiser les séminaires de formation afin d'enseigner aux Camerounais l'exploitation du numérique et la production du matériel électronique. Cela permettrait de développer des petites industries dans plusieurs localités camerounaises, surtout que les *start-ups* peinent à se développer durablement dans ce domaine en l'absence de véritable accompagnement.

Conclusion

La construction d'une coopération décentralisée entre les communes du Maroc et celle du Cameroun est loin de relever de l'évidence. Elle présente même des difficultés certaines liées au niveau de développement de chaque pays et aux expériences de leurs collectivités locales en matière de développement local. Dès lors, un partenariat efficace et durable suppose des intérêts communs, l'identification des domaines de la coopération et la mobilisation des moyens pour l'atteinte des objectifs fixés. Les conflits sociopolitiques et l'absence d'expertise suffisante, la position géographique des communes et les pesanteurs

procédurales que l'on reconnaît au Cameroun ne permettent pas toujours de réaliser les projets souhaités malgré leur importance. Bien plus, il est judicieux que les communes du Cameroun ne s'engagent pas dans des partenariats avec une logique d'éternelles assistées. Il ne s'agit plus de l'aide au développement dans les relations contemporaines, mais de leviers économiques pour toutes les parties prenantes. Une étude ouverte aux communes des autres pays du Sud fera l'objet d'une réflexion future.

Références bibliographiques

Angeon Valerie et Callois Jean-Marc (2005), « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », *Economie et institution*.

Batibonak Paul (2018), « Le Cameroun et le Maroc échangent de bons procédés », in *Le Communal-FEICOM*, Hors-Serie.

Boidin Bruno et Djeflat Abdelkader (2016), « Présentation. Mutations et questions autour de la coopération décentralisée », *Mondes en développement*.

Ekambi Madeleine et Ndoumou Cathérine (2018), « Interview avec l'ambassadeur du Maroc au Cameroun » in *Le Communal-FEICOM*, Hors-Serie.

Eko'o Akouafane Jean Claude, (2009), *La Décentralisation administrative au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

Engueleguele Maurice (2009), « Théories et approches du développement en Afrique : entre renouveau et crise ? », in *Le politique en Afrique*.

Essame Isaac (2019), « La coopération décentralisée : une socioanalyse du développement en Afrique. L'exemple des communes camerounaises », in Aimé Norbert Melingui Ayissi, Pierre Fadibo et Christian Théophile Obama Belinga (dir), *Partenariat et développement local, apports spécifiques et intégrés dans la dynamique territorial des ex-colonies d'Afrique*, Yaoundé, Editions de midi.

Gallet Bertrand (2005), « Les enjeux de la coopération décentralisée », *Revue internationale et stratégique*.

Gotilo Paulin et Moutede-Madji Vincent (2019), « La participation des femmes rurales dans les projets de développement au Batha-Est (Tchad) » in Aimé Norbert Melingui Ayissi, Pierre Fadibo et Christian Théophile Obama Belinga (dir), *Partenariat et développement local, apports spécifiques et intégrés dans la dynamique territorial des ex-colonies d'Afrique*, Yaoundé, Editions de midi.

Melingui Ayissi Aimé Norbert (2019), « Le Cameroun à l'épreuve des indépendances : entre partenariat avec la France et perspectives de développement économique, 1960-2000 », in Aimé Norbert Melingui Ayissi, Pierre Fadibo et Christian Théophile Obama Belinga (dir), *Partenariat et développement local, apports spécifiques et intégrés dans la dynamique territoriale des ex-colonies d'Afrique*, Yaoundé, Editions de midi.

Nouaham Kenmogne Godefroy (2019), « Le développement local au Cameroun dans le cadre de la coopération décentralisée », in Aimé Norbert Melingui Ayissi, Pierre Fadibo et Christian Théophile Obama Belinga (dir), *Partenariat et développement local, apports spécifiques et intégrés dans la dynamique territoriale des ex-colonies d'Afrique*, Yaoundé, Editions de midi.

Pondi Jean-Emmanuel (dir), (2011), « Repenser le développement à partir des spécificités africaines, quelques balises », *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit.

Sebahara Pamphile, (2000), « Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local. Expériences d'une commune du Burkina Faso », *Document de réflexion ECDPM*.

Verpeaux Michel, Rinbault Christine et Waserman Franck (2016), *Les collectivités territoriales et la décentralisation*, Paris, 9^e édition, La documentation Française, Collection Découverte de la vie publique.

Viltard Yves, (2010), « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique étrangère*.

Zagre Kabore Edwige et Birba Noaga (2019), « La poterie traditionnelle à Zula (Burkina Faso) : une activité féminine au service du développement local », in Aimé Norbert Melingui Ayissi, Pierre Fadibo et Christian Théophile Obama Belinga (dir), *Partenariat et développement local, apports spécifiques et intégrés dans la dynamique territoriale des ex-colonies d'Afrique*, Yaoundé, Editions de midi.